

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-435 DU 23 OCTOBRE 2001

Chargeant Madame Claire HOUNGAN-AYEMONNA, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 23 octobre 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 23 octobre 2001, Madame Claire HOUNGAN-AYEMONNA, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDP 2 - SGG 2 - MFPSS 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 - JO. 1